



Communiqué de presse
Lundi 11 mars 2024

Proposition de loi anti fast-fashion Une opportunité historique qui exige un texte ambitieux pour la coalition Stop Fast-Fashion

Alors qu'une proposition de loi sur la fast-fashion sera débattue jeudi 14 mars à l'Assemblée nationale, les organisations réunies au sein de la coalition [Stop Fast-Fashion](#) appellent les députés et le gouvernement à se saisir de cette opportunité historique de mettre fin à ce système de surproduction délétère, et à adopter un texte ambitieux qui cible toutes les enseignes de fast-fashion.

La demande des associations pour une loi plus contraignante

Examinée à l'Assemblée nationale en commission du développement durable jeudi dernier et **discutée en séance publique ce jeudi 14 mars**, la proposition de loi déposée par Anne-Cécile Violland (Horizons) définit la fast-fashion en fonction des quantités de modèles proposés et des fréquences de renouvellement des collections. Elle prévoit de **pénaliser financièrement cette pratique via un malus sur les produits textiles**, pouvant aller jusqu'à 10€ par article, ainsi que d'interdire la publicité pour la fast-fashion, y compris au travers d'influenceur·euses.

La coalition [Stop Fast-Fashion](#), qui réunit 8 organisations engagées pour en finir avec les ravages de cette industrie, salue cette initiative inédite et espère que le débat démocratique permettra d'aboutir à un texte efficace. Pour ce faire, elle demande à **fixer des critères ambitieux pour freiner le renouvellement permanent des collections**. La société civile souhaite en effet que **toutes les marques qui proposent plus de 5 000 modèles par an soient considérés comme relevant de la fast-fashion**, et que cette loi s'applique notamment à toutes les plateformes de commerce en ligne.

**ENSEMBLE,
METTONS UN STOP
À LA FAST-FASHION**

Ces mesures permettraient de **ne pas pénaliser uniquement Shein ou Temu mais également des marques comme Zara, Primark, H&M ou Action ainsi que des plateformes comme Amazon** dont les pratiques ont des effets délétères sur l'environnement. Restreindre la portée de la loi à deux marques serait contre-productif et ne permettrait pas de répondre aux problèmes systémiques de l'industrie textile.

La fast-fashion, une catastrophe sociale et écologique

Le modèle de fast-fashion et ses lourds impacts sociaux et environnementaux apparaissent dès les années 2000¹. **Aujourd'hui, le secteur textile représente près de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre²** et 70 % des vêtements vendus en France

¹ [Overdressed: The Shockingly High Cost of Cheap Fashion](#), Elizabeth L. Cline, 2013.

² Ademe

sont fabriqués en Asie du Sud-Est³ où la main d'œuvre est exploitée. Avec **3,3 milliards d'articles commercialisés en France en 2022⁴, jamais autant de vêtements et de chaussures n'ont été vendus sur le territoire**. La plupart étant produits à l'autre bout du monde dans des conditions de travail difficiles et précaires, parfois déshumanisantes et dangereuses. Ce modèle contribue au déclin structurel du secteur de l'habillement⁵ et du textile français, qui a perdu près de 10 000 emplois en un an⁶ et plus de 300 000 emplois depuis les années 90⁷.

En parallèle, l'essor des marques de fast-fashion coïncide avec **une explosion des volumes de vêtements jetés chaque année**, souvent de trop mauvaise qualité pour être réemployés. **La part de textiles encore en bon état est ainsi passée de 64 % à 55 % en moins de 10 ans⁸**, augmentant la part de pièces destinées au recyclage ou à l'incinération, au détriment du réemploi solidaire.

--

stopfastfashion.fr

--

Contacts presse

Julie Chaouat - 06 84 38 12 21 - jchaouat@lebureaudecom.fr
Émilie Mendoza Alba - 06 32 04 49 93 - emendoza@lebureaudecom.fr

³ Greenpeace

⁴ Re_Fashion

⁵ <https://fashionunited.fr/actualite/business/iusqu-a-quand-le-marche-du-textile-va-t-il-baisser/2017061213033>

⁶ Fédération du prêt-à-porter

⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3632345>

⁸ Emmaüs France